

Dossier: TC/YD/2153684/VV

Répertoire : 70.578

**"ECONOCOM GROUP SA/NV"**

société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne  
 à 1050 Bruxelles, Place du Champ de Mars 5

TVA (BE) 0422.646.816

Registre des Personnes Morales (Bruxelles)

**NOMINATION D'ADMINISTRATEURS**

-

**QUALITE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT**

-

**REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DES COMITES D'AUDIT  
ET DE REMUNERATION**

-

**RATIFICATION D'UNE CLAUSE DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE**

-

**AUTORISATION DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER  
LE CAPITAL DANS LE CADRE DU CAPITAL AUTORISE  
EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION**

-

**TRANSFORMATION EN SOCIETE EUROPEENNE**

-

**MODIFICATIONS STATUTAIRES (EN CE COMPRIS L'OBJET SOCIAL)**

-

**POUVOIRS**

L'an deux mille quinze.

Le dix-huit décembre.

A 1930 Zaventem, Chaussée de Louvain 510/B80.

Devant moi, Maître **Tim CARNEWAL**, notaire associé à Bruxelles,**S'EST REUNIE**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne "**ECONOCOM GROUP SA/NV**", ayant son siège à 1050 Bruxelles, Place du Champ de Mars 5, ci-après dénommée "*la Société*".

**IDENTIFICATION DE LA SOCIETE**

La Société a été constituée sous la dénomination «EUROPE COMPUTER SYSTEMS BELGIQUE» suivant acte reçu par Maître Jacques Possoz, notaire à Bruxelles, le 2 avril 1982, publié aux Annexes du Moniteur belge du 22 avril suivant, sous le numéro 820-11.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant procès-verbal dressé par le notaire soussigné, le 19 mai 2015, publié aux Annexes du Moniteur belge du

9 juin suivant, sous le numéro 15080859.

La société est immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0422.646.816.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE - COMPOSITION DU BUREAU**

La séance est ouverte à sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe ROESCH, domicilié 21 avenue de la Criolla, 92150 Suresnes (France).

Les fonctions de secrétaire et de scrutateur sont exercées par Monsieur Aurélien VEIL, domicilié 6 rue de la Grange Batelière, 75009 Paris (France).

### **VÉRIFICATIONS FAITES PAR LE BUREAU - PRÉSENCES**

Le Président fait rapport à l'assemblée sur les constatations et vérifications qu'a opérées le bureau, au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants, en vue de la constitution de l'assemblée:

#### **1. Convocation des titulaires de titres**

Avant l'ouverture de la séance, les justificatifs des avis de convocation parus au *Moniteur belge* et dans la presse ont été remis au bureau. Ils seront conservés dans les archives de la Société. Le bureau a constaté que les dates de parution de ces avis sont les suivantes:

- le 18 novembre 2015 dans le *Moniteur belge*;
- le 18 novembre 2015 dans *L'Écho*; et
- le 18 novembre 2015 dans le *De Tijd*.

Le texte de la convocation, ainsi que les modèles de procuration et les formulaires pour le vote par correspondance ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la Société ([www.econocom.com](http://www.econocom.com)) à partir du 18 novembre 2015.

Le bureau a également constaté, en prenant connaissance de la copie des lettres envoyées, qu'une convocation a été envoyée par courrier aux actionnaires nominatifs.

Le bureau a en outre constaté en prenant connaissance de la copie de la lettre adressée au commissaire, qu'une convocation a été envoyée par courrier au commissaire.

Le bureau a finalement constaté, en prenant connaissance d'un extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 4 novembre 2015, que les administrateurs de la Société ont renoncé aux formalités de convocation.

#### **2. Vérification des pouvoirs des participants à l'assemblée**

Concernant la participation à la présente assemblée, le bureau a vérifié si les articles 28 et 29 des statuts ont été respectés, ce qui a été confirmé par le bureau; les différentes pièces à l'appui ainsi que les procurations originales seront conservées dans les archives de la Société. Le bureau a ainsi vérifié que les actions appelées à voter à la présente assemblée ont bien été comptablement enregistrées à la date du 4 décembre 2015, à vingt-quatre heures (heure belge) et que les actionnaires ont confirmé leur intention d'exprimer leur vote au plus tard le 11 décembre 2015.

#### **3. Liste des présences**

L'assemblée se compose des actionnaires dont les noms, prénoms ou dénomination sociale et forme juridique, ainsi que le nombre de titres dont chacun d'eux déclare être propriétaire pour les besoins de la présente assemblée, sont mentionnés dans la liste de présence ci-annexée.

En conséquence, la comparution devant le notaire soussigné est arrêtée en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer; cette liste de présence signée par les membres du bureau qui l'ont reconnue exacte a été revêtue de la mention d'annexe et signée par moi, Notaire.

#### **4. Vérification du quorum de présence**

Le bureau a constaté qu'il ressort de la liste de présences et le cas échéant des formulaires de vote par correspondance que quatre-vingt-un millions cent dix-huit mille neuf cent six (81.118.906) actions sur un total de cent douze millions cinq cent dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-sept (112.519.287) actions sont représentées.

Le bureau constate que les droits de vote attachés à cinq millions huit cent quarante-sept mille neuf cent cinquante-neuf (5.847.959) actions sont suspendus au jour de la présente assemblée, soit du fait que ces actions sont détenues en nom propre par la Société, soit du fait qu'elles sont représentatives d'actions anciennement au porteur, actuellement en dépôt auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, conformément aux dispositions légales en la matière.

Le bureau constate que seuls les cent six millions six cent septante-et-un mille trois cent vingt-huit (106.671.328) actions pour lesquelles les droits de vote n'ont pas été suspendus doivent être pris en compte pour le calcul du quorum de présence, conformément à l'article 543, 2° du Code des sociétés.

Le bureau constate que le quorum légal de cinquante pourcent (50%) des actions est dépassé. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et statuer sur l'ordre du jour.

#### **ORDRE DU JOUR**

##### 1. Nomination de deux administrateurs.

###### Proposition de résolution:

###### *Proposition de:*

- i. *nommer Monsieur Bruno Grossi en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2019;*
- ii. *nommer Monsieur Georges Croix en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2019.*

##### 2. Ratification du statut d'administrateur indépendant de Monsieur Walter Butler.

###### Proposition de résolution:

*Proposition de reconnaître la qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des sociétés de Monsieur Walter Butler, nommé administrateur lors de l'assemblée générale de la Société tenue le 8 novembre 2013.*

##### 3. Rémunérations allouées aux administrateurs non-exécutifs et aux présidents et membres du comité d'audit et du comité de rémunération.

###### Proposition de résolution:

*Proposition d'augmenter (i) de 3.000 EUR à 5.000 EUR la valeur du jeton de présence alloué aux administrateurs non-exécutifs de la Société assistant à une réunion du conseil d'administration et (ii) de 2.000 à 3.000 EUR la valeur du*

*jeton de présence alloué aux présidents et aux membres du comité d'audit et du comité de rémunération assistant à une réunion de comité.*

4. Lecture et ratification d'une clause de changement de contrôle conformément à l'article 556 du Code des sociétés.

Proposition de résolution :

*Conformément à l'article 556 du Code des sociétés, proposition de ratifier la clause de changement de contrôle figurant à l'article 6.3 des Termes et Conditions établi à l'occasion de l'émission d'obligations pour un montant de 101.000.000 EUR.*

5. Renouvellement de l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital dans les conditions prévues par l'article 607 du Code des sociétés.

5.1. Lecture du rapport établi par le conseil d'administration en application des articles 604 et 607 du Code des sociétés concernant le renouvellement de l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital dans les conditions prévues par l'article 607 du Code des sociétés.

5.2. Renouvellement de l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital dans les conditions prévues par l'article 607 du Code des sociétés:

Proposition de résolution:

*Proposition de renouveler l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société dans les conditions prévues par l'article 607 du Code des sociétés. Cette autorisation est valable pour une durée de trois ans à compter de la décision de la présente assemblée générale extraordinaire et spéciale.*

6. Transformation de la forme juridique de la Société en société européenne.

6.1. Lecture, discussion et approbation du projet de transformation établi par le conseil d'administration conformément à l'article 890 du Code des sociétés

Proposition de résolution:

*Proposition d'approuver le projet de transformation établi par le conseil d'administration conformément à l'article 890 du Code des sociétés en vue de transformer la Société en société européenne.*

6.2. Lecture du rapport justificatif du conseil d'administration établi conformément à l'article 778 du Code des sociétés et à l'article 37.4 du Règlement (CE) n° 2157/2001 relatif au statut de la société européenne comprenant, entre autres, un état résumant la situation active et passive de la Société.

6.3. Approbation de modifications statutaires en lien avec le statut de société européenne.

Proposition de résolution:

*Proposition de modifier les statuts de la Société pour les mettre en concordance avec la forme de société européenne, en ce compris:*

- i. modifier l'article 1 des statuts (Forme - Dénomination) pour y acter la forme de société européenne;*

- ii. *modifier l'article 2 des statuts (Siège social) pour faire référence à la faculté de transfert de siège dans un autre État membre de l'UE, conformément à l'article 931 du Code des sociétés;*
- iii. *modifier l'article 7 (Modification du capital) et prévoir un article 35 nouveau (Modification des statuts) pour prévoir l'application des règles applicables aux sociétés anonymes pour une modification des statuts;*
- iv. *supprimer l'article 20bis des statuts (Comité de direction) et toute autre référence au comité de direction dans les statuts, conformément à l'article 898 du Code des sociétés;*
- v. *prévoir à l'article 27 des statuts (Réunion - convocation) la possibilité de convoquer une assemblée générale pour les actionnaires représentant le dixième du capital.*

#### 7. Modification des statuts.

- a) *Lecture du rapport établi par le conseil d'administration en application de l'article 559 du Code des sociétés justifiant la proposition de modification de l'objet social, avec en annexe, un état résumant la situation active et passive de la Société au 30 septembre 2015.*
- b) *Rapport du commissaire sur l'état comptable de la Société au 30 septembre 2015.*
- c) *Proposition de procéder à une refonte des statuts à des fins de concordance et de mise à jour générales, en ce compris:*
  - i. *modifier l'article 3 des statuts (Objet) pour préciser l'objet social de la Société;*
  - ii. *supprimer l'article 6 des statuts (Historique du capital) et l'historique du capital autorisé à l'article 7bis des statuts (Capital autorisé);*
  - iii. *insérer à l'article 12 des statuts (Acquisition et aliénation d'actions propres) des clarifications diverses;*
  - iv. *insérer un article 13 nouveau des statuts (Obligations, droits de souscription et autres titres donnant droit à des actions) régissant l'émission d'obligations, de droits de souscriptions et autres titres donnant droit à des actions;*
  - v. *modifier l'article 13 des statuts (Composition du conseil d'administration) pour (i) limiter le mandat d'administrateur à quatre ans. À titre de mesure transitoire, il est proposé que la durée maximale de quatre ans d'un mandat d'administrateur n'affecte pas les mandats en cours (ii) modaliser la fin du mandat d'administrateur en cas d'insuffisance du nombre de membres consécutif, et (iii) prévoir l'obligation pour les administrateurs - personnes morales - de désigner un représentant permanent;*
  - vi. *insérer à l'article 15 des statuts (Présidence) la mention que les mandats de présidents et vice-président sont renouvelables;*
  - vii. *préciser à l'article 16 des statuts (Réunions) les règles de tenue du conseil d'administration par réunions téléphoniques ou vidéo-conférences;*

- viii. *modifier l'article 17 des statuts (Délibération) pour (i) préciser les règles de délibérations au conseil d'administration et (ii) insérer une référence à l'article 523 du Code des sociétés en cas de conflit d'intérêt de nature patrimoniale dans le chef d'un administrateur;*
  - ix. *modifier l'article 20 des statuts (Gestion journalière - comités consultatifs - délégation) pour régir la délégation de la gestion journalière, de pouvoirs spéciaux et la création de comités par le conseil d'administration;*
  - x. *modifier l'article 23 des statuts (Indemnités) pour préciser le régime des indemnités allouées aux administrateurs ou directeurs;*
  - xi. *supprimer l'article 24 des statuts (Procès) déjà couvert par l'article 25 des statuts (Représentation);*
  - xii. *modifier l'article 25 des statuts (Représentation) pour préciser les pouvoirs de représentation de la Société à l'égard des tiers;*
  - xiii. *modifier l'article 27 des statuts (Réunion - Convocation) pour préciser les règles de convocation de l'assemblée générale, et notamment la faculté pour le président du conseil d'administration et un administrateur-délégué de la convoquer;*
  - xiv. *modifier l'article 31 des statuts (Prorogation) pour modaliser la prorogation des assemblées générales;*
  - xv. *modifier l'article 32 des statuts (Nombre de voix) pour préciser que les titulaires d'obligations ou de droits de souscriptions ont le droit d'assister aux assemblées générales avec une voix consultative;*
  - xvi. *modifier l'article 33 bis des statuts (Droit et réponse aux questions) pour modaliser les questions posées par les actionnaires ou les administrateurs dans le cadre des assemblées générales;*
  - xvii. *modifier l'article 36 des statuts (Distribution) pour clarifier les règles de distribution de bénéfices existantes;*
  - xviii. *modifier l'article 39 des statuts (Élection de domicile) pour préciser les règles d'élection de domicile de tout administrateur, directeur ou liquidateur domicilié à l'étranger;*
  - xix. *insérer un nouvel article 42 des statuts (Litiges) précisant la juridiction territorialement compétente en cas de litige impliquant la Société; et*
- d) Proposition de procéder à une coordination, renumérotation et à diverses modifications de forme.*

#### 8. Pouvoirs.

##### Proposition de résolution:

*Proposition de (i) déléguer des pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à chacun des administrateurs-délégués de la Société, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et pour procéder aux formalités de publicité y afférentes, de (ii) déléguer des pouvoirs au notaire instrumentant et à ses préposés, agissant séparément, pour l'établissement du texte coordonné des statuts de la Société et aux fins d'assurer les diverses formalités, et de (iii) donner procuration à Maître Nicolas de Crombrugghe, Maître Lorraine*

*Vercauteren et Maître Louis Lantonnois ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats NautaDutilh, situé à 1000 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 120, avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société.*

#### **MODALITES DU SCRUTIN**

Le Président invite ensuite les actionnaires à passer au vote sur chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

Il rappelle que chaque action donne droit à une voix, conformément à l'article 32 des statuts. Il rappelle également que seuls les actionnaires présents ou ayant exprimés leur vote par correspondance et les mandataires d'actionnaires peuvent prendre part au vote.

Le Président rappelle également que :

- pour que la proposition de décision relative aux points 1 à 4 inclus et 8 de cet ordre du jour soit valablement adoptée, la proposition doit recueillir la majorité de la **moitié plus un** des votes exprimés, conformément au Code des sociétés.
- pour que les propositions de décisions relatives aux points 5 et 7 (excepté pour ce qui concerne la modification de l'objet social) de cet ordre du jour soient valablement adoptées, les actionnaires exprimant leur vote à la réunion, en personne ou par mandataire, doivent représenter la moitié au moins du capital social et les propositions doivent recueillir les **trois quarts** des voix, conformément à l'article 558 *juncto* l'article 607 du Code des sociétés.
- pour que la proposition de décisions relative au point 7 c) i) de cet ordre du jour en ce qui concerne la modification de l'objet social soit valablement adoptée, les actionnaires exprimant leur vote à la réunion, en personne ou par mandataire, doivent représenter la moitié au moins du capital social et les propositions doivent recueillir les **quatre cinquièmes** des voix, conformément à l'article 559 du Code des sociétés.
- pour que la proposition de décision relative au point 6 de cet ordre du jour soit valablement adoptée, les actionnaires exprimant leur vote à la réunion, en personne ou par mandataire, doivent représenter la moitié au moins du capital social, et la proposition doit recueillir les **trois quarts** des voix, conformément à l'article 699 *juncto* 893 du Code des sociétés.

#### **QUESTIONS**

Conformément à l'article 33*bis* des statuts et l'article 540 du Code des sociétés, le Président invite les participants qui le souhaitent à poser les questions que les points figurant à l'ordre du jour appelleraient de leur part.

Avant de passer la parole à l'audience, le Président expose qu'aucun actionnaire n'a fait usage de la possibilité de poser des questions préalablement et par écrit comme prévu par l'article 540 du Code des sociétés.

Aucun actionnaire n'a posé de question.

#### **DELIBERATION - RESOLUTIONS**

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes:

**PREMIERE RESOLUTION : Nomination de deux administrateurs.**

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2019 :

- 1/ Monsieur GROSSI Bruno Franck, domicilié à 13 rue Molitor, 75016 Paris (France) ;  
 et  
 2/ Monsieur CROIX Georges Jaques , domicilié à 1 rue Salomon Reinach, 78100 Saint-Germain-en-Laye (France).

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- 1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :  
 81.118.906;  
 2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72 ,09 % ;  
 3/ le nombre total de votes valablement exprimés :  
 dont

<b>POUR</b>	67.920.776
<b>CONTRE</b>	12.913.373
<b>ABSTENTION</b>	284.757

**DEUXIEME RESOLUTION : Ratification du statut d'administrateur indépendant de Monsieur Walter Butler.**

L'assemblée décide de reconnaître la qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des sociétés de Monsieur Walter BUTLER, nommé administrateur lors de l'assemblée générale de la Société tenue le 8 novembre 2013.

L'assemblée constate que Monsieur Walter Butler répond à l'ensemble des critères d'indépendance dictés à cet effet par l'article 526ter du Code des sociétés.

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- 1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :  
 81.118.906 ;  
 2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;  
 3/ le nombre total de votes valablement exprimés :  
 dont

<b>POUR</b>	81.041.390
<b>CONTRE</b>	77.500
<b>ABSTENTION</b>	16

**TROISIEME RESOLUTION : Rémunérations allouées aux administrateurs non-exécutifs et aux présidents et membres du comité d'audit et du comité de rémunération.**

L'assemblée décide d'augmenter (i) de 3.000 EUR à 5.000 EUR la valeur du jeton de présence alloué aux administrateurs non-exécutifs de la Société assistant à une réunion du conseil d'administration et (ii) de 2.000 à 3.000 EUR la valeur du jeton de présence alloué aux présidents et aux membres du comité d'audit et du comité de rémunération assistant à une réunion de comité.



Sur proposition du Président, l'assemblée acte en outre que, pour les seuls besoins de l'octroi de jetons de présence, Monsieur Georges Croix aura droit au traitement d'administrateur non-exécutif.

Cette décision prend effet à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.082.810
<b>CONTRE</b>	36.096
<b>ABSTENTION</b>	/

**QUATRIEME RESOLUTION : Clause de changement de contrôle.**

L'assemblée prend connaissance et décide de ratifier la clause de changement de contrôle figurant à l'article 6.3 des Termes et Conditions établi à l'occasion de l'émission d'obligations par la Société en date du 2 juin 2015 pour un montant de 101.000.000 EUR, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	80.530.088
<b>CONTRE</b>	588.818
<b>ABSTENTION</b>	/

**CINQUIEME RESOLUTION : Renouvellement de l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital dans les conditions prévues par l'article 607 du Code des sociétés.**

Prise de connaissance du rapport spécial du conseil d'administration établi en application des articles 604 et 607 du Code des sociétés

L'assemblée prend connaissance du rapport du conseil d'administration établi en application des articles 604 et 607 du Code des sociétés indiquant les circonstances spécifiques dans lesquelles le capital autorisé pourra être utilisé et les objectifs poursuivis.

Le Président informe les participants à la réunion que ce rapport:

- est disponible au siège de la Société; et

- a été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la Société ([www.econocom.com](http://www.econocom.com)) et peut y être consulté.

Ensuite le Président demande à l'assemblée de le dispenser de donner lecture du rapport, ce qui est approuvé par les actionnaires présents et/ou représentés.

Ensuite le Président demande aux actionnaires présents et/ou représentés s'ils ont des commentaires sur ce rapport. Aucun actionnaire n'a de commentaire.

Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social conformément à l'article 607 du Code des sociétés.

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société dans les conditions prévues par l'article 607 du Code des sociétés. Cette autorisation est valable pour une durée de trois ans à compter de la décision de la présente assemblée générale extraordinaire et spéciale.

Modification de l'article 7bis des statuts de la Société

L'assemblée décide par conséquent de remplacer l'article 7bis, alinéa 7 des statuts par le texte suivant :

*« Le conseil d'administration est expressément autorisé, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la société, à augmenter le capital dans les conditions prévues par l'article 607 du Code des sociétés. Cette autorisation est conférée pour une durée de trois (3) ans, prenant cours à dater de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2015. Les augmentations de capital décidées dans le cadre de cette autorisation s'imputeront sur la partie restante du capital autorisé prévu au premier alinéa. ».*

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	59.797.626
<b>CONTRE</b>	21.321.270
<b>ABSTENTION</b>	10

**SIXIEME RESOLUTION : Transformation de la forme juridique de la Société en société européenne.**

Prise de connaissance du projet de transformation établi par le conseil d'administration conformément à l'article 890 du Code des sociétés, ainsi que des rapports du conseil d'administration et du commissaire établis conformément aux articles 777 et 778 du Code des sociétés *juncto* l'article 37.4 du Règlement (CE) n° 2157/2001 relatif au statut de la société européenne

L'assemblée prend connaissance des documents suivants :

(i) projet de transformation établi par le conseil d'administration conformément à l'article 890 du Code des sociétés ;

(ii) le rapport justificatif du conseil d'administration dans le cadre du projet de transformation de la Société en société européenne dressé le 4 novembre 2015 ; et

(iii) le rapport du commissaire, la société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée "PwC Réviseurs d'entreprises", ayant son siège à 1932 Woluwe-Saint-Étienne, Woluwedal 18, représentée par Damien Walgrave, dressé le 10 novembre 2015, sur la situation active et passive de la Société arrêtée au 30 septembre 2015, et rédigé en vertu des articles 777 et 778 du Code des sociétés *juncto* l'article 37.4 du Règlement (CE) n° 2157/2001 relatif au statut de la société européenne.

Conclusions du commissaire

Les conclusions du rapport dressé par le commissaire sont rédigées littéralement comme suit :

*"Nos travaux ont eu notamment pour but d'identifier toute surévaluation de l'actif net mentionné dans la situation active et passive au 30 septembre 2015 dressée par le conseil d'administration de la Société. Ces travaux effectués conformément à la Norme relative au rapport à rédiger à l'occasion de la transformation de la société, telle qu'édictée par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, n'ont pas fait apparaître la moindre surévaluation de l'actif net. L'actif net constaté dans la situation active et passive susvisée pour un montant de 286.282 milliers d'EUR n'est pas inférieur au capital social de 120 milliers d'EUR, le capital minimum de la société vers laquelle la Société se transforme.*

*Ce rapport vise exclusivement à rencontrer les exigences de l'article 777 du Code des Sociétés et ne peut être utilisé à d'autres fins.*

*Sint-Stevens-Woluwe, le 10 novembre 2015*

*Le commissaire*

*PwC Réviseurs d'Entreprises Scrl*

*Représentée par*

*(suit la signature)*

*Damien Walgrave*

*Réviseur d'Entreprises".*

Le Président informe les participants à la réunion que ces documents:

- sont disponibles au siège de la Société ; et
- ont été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la Société ([www.econocom.com](http://www.econocom.com)) et peuvent y être consultés.

Ensuite le Président demande à l'assemblée de le dispenser de donner lecture de ces documents, ce qui est approuvé par les actionnaires présents et/ou représentés.

Ensuite le Président demande aux actionnaires présents et/ou représentés s'ils ont des commentaires sur ces documents. Aucun actionnaire n'a de commentaire.

Transformation en société européenne

L'assemblée décide d'approuver le projet de transformation établi par le conseil d'administration conformément à l'article 890 du Code des sociétés en vue de transformer la Société en société européenne.

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la Société sans changement de sa personnalité juridique et d'adopter la forme juridique d'une société européenne.

Le capital et les réserves demeurent intacts, de même que tous les éléments d'actif et de passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société européenne continuera les écritures et la comptabilité tenues par la Société.

La Société conserve le numéro d'entreprise 0422.646.816 sous lequel elle est inscrite auprès du registre des personnes morales.

La transformation se fait sur base de la situation active et passive de la Société arrêtée au 30 septembre 2015.

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.118.906
<b>CONTRE</b>	/
<b>ABSTENTION</b>	/

**Approbation de modifications statutaires en lien avec le statut de société européenne**

L'assemblée décide par conséquent de modifier les statuts de la Société pour les mettre en concordance avec la forme de société européenne, en ce compris:

i. modifier l'article 1 des statuts (Forme - Dénomination) pour y acter la forme de société européenne.

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.118.906
<b>CONTRE</b>	/
<b>ABSTENTION</b>	/

ii. modifier l'article 2 des statuts (Siège social) pour faire référence à la faculté de transfert de siège dans un autre État membre de l'Union Européenne, conformément à l'article 931 du Code des sociétés.

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.118.906
<b>CONTRE</b>	/
<b>ABSTENTION</b>	/

iii. modifier l'article 7 (Modification du capital) et prévoir un article 35 nouveau (Modification des statuts) pour prévoir l'application des règles applicables aux sociétés anonymes pour une modification des statuts.

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.118.906
<b>CONTRE</b>	/
<b>ABSTENTION</b>	/

iv. supprimer l'article 20bis des statuts (Comité de direction) et toute autre référence au comité de direction dans les statuts, conformément à l'article 898 du Code des sociétés.

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.118.906
<b>CONTRE</b>	/
<b>ABSTENTION</b>	/

v. prévoir à l'article 27 des statuts (Réunion - convocation) la possibilité de convoquer une assemblée générale pour les actionnaires représentant le dixième du capital.

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.118.906
<b>CONTRE</b>	/
<b>ABSTENTION</b>	/

**SEPTIEME RESOLUTION : Modification des statuts.**

Prise de connaissance des rapports spéciaux du conseil d'administration et du commissaire établis conformément à l'article 559 du Code des sociétés

L'assemblée prend connaissance des documents suivants :

(i) le rapport du conseil d'administration justifiant la proposition de modification de l'objet social, avec en annexe, un état résumant la situation active et passive de la Société au 30 septembre 2015 ; et

(ii) le rapport du commissaire sur l'état comptable de la Société au 30 septembre 2015, tous deux rédigés en vertu de l'article 559 du Code des sociétés.

Le Président informe les participants à la réunion que ces rapports:

- sont disponibles au siège de la Société; et
- ont été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la Société (www.econocom.com) et peuvent y être consultés.

Ensuite le Président demande à l'assemblée de le dispenser de donner lecture de ces rapports, ce qui est approuvé par les actionnaires présents et/ou représentés.

Ensuite le Président demande aux actionnaires présents et/ou représentés s'ils ont des commentaires sur ces rapports. Aucun actionnaire n'a de commentaire.

Refonte des statuts à des fins de concordance et de mise à jour générales

L'assemblée prend connaissance du projet de statuts coordonnés soumis à son approbation.

Le Président informe les participants à la réunion que cette nouvelle version:

- est disponible au siège de la Société; et
- a été mise à la disposition des actionnaires sur le site web de la Société (www.econocom.com) et peut y être consultée.

L'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts à des fins de concordance et de mise à jour générales, en ce compris :

i. modifier l'article 3 des statuts (Objet) pour préciser l'objet social de la Société et le remplacer par le texte suivant :

*"La société a pour objet en tous pays :*

*- La conception, la construction, la gestion opérationnelle et administrative, la location, la location financière de systèmes et de solutions informatiques, numériques, technologiques, de traitement de l'information et des données, de télécommunication, et d'internet des objets.*

*- L'achat, la vente, la location ainsi que le négoce sous toutes ses formes de matériels, logiciels et solutions informatiques, technologiques, numériques ou de télécommunications destinés tant aux entreprises qu'aux particuliers, et plus généralement tout accessoire s'y rattachant, de même que tous conseils, tous services, ainsi que toutes opérations financières y relatives.*

*À cet effet, la société peut acquérir, administrer, exploiter et céder des brevets d'invention, des marques et des connaissances techniques, industrielles et financières.*

*Elle peut établir des succursales ou fonder des filiales dans tous pays.*

*Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, d'acquisition, de fusion totale ou partielle, de souscription, de participation financière, de cession, de prêt ou de toute autre manière dans toutes entreprises de tous pays avant des activités similaires ou connexes aux siennes.*

*La société peut effectuer, en tous pays, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant en tout ou en partie, directement ou*

indirectement à l'une ou l'autre branche de son objet, ou de nature à le développer ou à en faciliter la réalisation.

*Elle peut se porter caution ou consentir des sûretés réelles ou d'autres sûretés personnelles en faveur de sociétés ou de particuliers, et ce au sens le plus large.*

*La société peut effectuer ses activités en son nom propre ou au nom de tiers, pour son compte propre ou pour le compte d'autrui."*

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	0

ii. supprimer l'article 6 des statuts (Historique du capital) et l'historique du capital autorisé à l'article 7bis des statuts (Capital autorisé);

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

iii. insérer à l'article 12 des statuts (Acquisition et aliénation d'actions propres) des clarifications diverses;

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

iv. insérer un article 13 nouveau des statuts (Obligations, droits de souscription et autres titres donnant droit à des actions) régissant l'émission d'obligations, de droits de souscriptions et autres titres donnant droit à des actions;

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

v. modifier l'article 13 des statuts (Composition du conseil d'administration) pour (i) limiter le mandat d'administrateur à quatre ans. À titre de mesure transitoire, il est proposé que la durée maximale de quatre ans d'un mandat d'administrateur n'affecte pas les mandats en cours (ii) modaliser la fin du mandat d'administrateur en cas d'insuffisance du nombre de membres consécutif, et (iii) prévoir l'obligation pour les administrateurs - personnes morales - de désigner un représentant permanent;

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

vi. insérer à l'article 15 des statuts (Présidence) la mention que les mandats de présidents et vice-président sont renouvelables;

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/



vii. préciser à l'article 16 des statuts (Réunions) les règles de tenue du conseil d'administration par réunions téléphoniques ou vidéo-conférences;

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

viii. modifier l'article 17 des statuts (Délibération) pour (i) préciser les règles de délibérations au conseil d'administration et (ii) insérer une référence à l'article 523 du Code des sociétés en cas de conflit d'intérêt de nature patrimoniale dans le chef d'un administrateur;

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

ix. modifier l'article 20 des statuts (Gestion journalière - comités consultatifs - délégation) pour régir la délégation de la gestion journalière, de pouvoirs spéciaux et la création de comités par le conseil d'administration;

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

x. modifier l'article 23 des statuts (Indemnités) pour préciser le régime des indemnités allouées aux administrateurs ou directeurs;

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

xi. supprimer l'article 24 des statuts (Procès) déjà couvert par l'article 25 des statuts (Représentation);

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

xii. modifier l'article 25 des statuts (Représentation) pour préciser les pouvoirs de représentation de la Société à l'égard des tiers;

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

xiii. modifier l'article 27 des statuts (Réunion - Convocation) pour préciser les règles de convocation de l'assemblée générale, et notamment la faculté pour le président du conseil d'administration et un administrateur-délégué de la convoquer;

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

xiv. modifier l'article 31 des statuts (Prorogation) pour modaliser la prorogation des assemblées générales;

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

xv. modifier l'article 32 des statuts (Nombre de voix) pour préciser que les titulaires d'obligations ou de droits de souscriptions ont le droit d'assister aux assemblées générales avec une voix consultative;

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

xvi. modifier l'article 33 bis des statuts (Droit et réponse aux questions) pour modaliser les questions posées par les actionnaires ou les administrateurs dans le cadre des assemblées générales;

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

xvii. modifier l'article 36 des statuts (Distribution) pour clarifier les règles de distribution de bénéfices existantes;

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

xviii. modifier l'article 39 des statuts (Élection de domicile) pour préciser les règles d'élection de domicile de tout administrateur, directeur ou liquidateur domicilié à l'étranger; et

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

xix. insérer un nouvel article 42 des statuts (Litiges) précisant la juridiction territorialement compétente en cas de litige impliquant la Société.

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

Coordination, renumérotation et diverses modifications de forme.

L'assemblée décide de procéder à une coordination, renumérotation et à diverses modifications de forme ou de second ordre des statuts, conformément au projet de statuts coordonnés dont mention au préambule de la présente résolution.

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.074.051
<b>CONTRE</b>	44.855
<b>ABSTENTION</b>	/

**HUITIEME RESOLUTION : Pouvoirs.**

L'assemblée décide de (i) déléguer des pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à chacun des administrateurs-délégués de la Société, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et pour procéder aux formalités de publicité y afférentes, de (ii) déléguer des pouvoirs au notaire instrumentant et à ses préposés, agissant séparément, pour l'établissement du texte coordonné des statuts de la Société et aux fins d'assurer les diverses formalités, et de (iii) donner procuration à Maître Nicolas de Crombrugghe, Maître Lorraine Vercauteren et Maître Louis Lantonnois ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats NautaDutilh, situé à 1000 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 120, avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société.

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

81.118.906 ;

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 72,09 % ;

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

dont

<b>POUR</b>	81.118.906
<b>CONTRE</b>	/
<b>ABSTENTION</b>	/

**CLAUSES FINALES NOTARIALES****INFORMATION – CONSEIL**

Les actionnaires, le cas échéant représentés comme dit ci-avant, déclarent que le notaire les a entièrement informés sur leurs droits, obligations et charges découlant des actes juridiques dans lesquels ils sont intervenus et qu'il les a conseillés en toute impartialité.

**DROIT D'ECRITURE**

Le droit d'écriture s'élève à nonante-cinq euros (95,00 EUR).

**LECTURE**

Le présent procès-verbal a été lu intégralement pour ce qui concerne les mentions visées à l'article 12 alinéa 1 et 2 de la loi organique du notariat et les modifications apportées au projet d'acte communiqué préalablement.

L'acte entier a été commenté par le notaire.

#### **IDENTITE**

Le notaire confirme le nom, prénoms, date et lieu de naissance et domicile des comparants au vu de leur carte d'identité.

#### **CLOTURE DE L'ASSEMBLEE**

L'assemblée est clôturée.

#### **DONT PROCES-VERBAL**

Dressé lieu et date que dessus.

Après lecture partielle et commentée de l'acte, le Président, le secrétaire, exerçant également la fonction de scrutateur, ainsi qu'un actionnaire qui souhaite signer le procès-verbal et moi, notaire, avons signé.

*(suivent les signatures)*

*Délivrée avant enregistrement :*

*- soit, en application de l'art. 173, 1 bis du Code des Droits d'Enregistrement en vue du dépôt au greffe du tribunal de commerce conformément art. 67 du Code des sociétés;*

*- soit, en application de la décision administrative d.d. 7 juin 1977, nr. E.E. / 85.234.*

**ECONOCOM GROUP SA/NV**

Société anonyme  
Place du Champ de Mars 5  
1050 Bruxelles

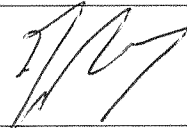

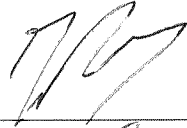

RPM (Bruxelles) 0422.646.816





(après la "Société")

---

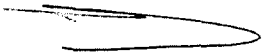
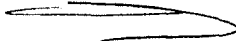


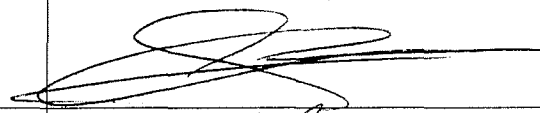
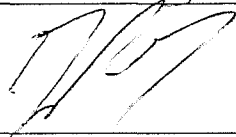
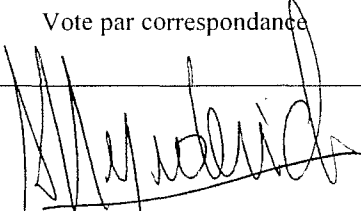
**LISTE DES PRÉSENCES**  
**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2015**

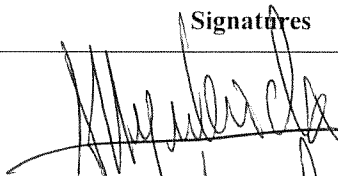
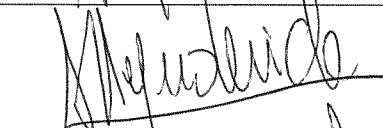
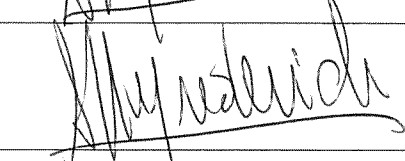
---

	<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Signatures</b>
	Bruno Lemaistre (1.600.000 titres dématérialisés et 400.000 titres au nominatif)	2.000.000	Jean-Philippe Roesch	
	Jean-Philippe Roesch (actionnaire au nominatif)	325.000		
	Bruno Grossi	320.650	Jean-Philippe Roesch	
	Econocom International NV (15.250.579 titres dématérialisés et 30.515.872 titres au nominatif)	45.766.451	Jean-Philippe Roesch	

	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	SCI de Dion Bouton	400.000	Jean-Philippe Roesch	
	Butler Industries SA	105.478		Vote par correspondance
	Butler Management Limited (3.500.000 titres dématérialisés et 3.652.865 titres au nominatif)	7.152.865		Vote par correspondance
	Laurent Parquet (actionnaire au nominatif)	175.413		Vote par correspondance
	La Criolla	250.000	Jean-Philippe Roesch	
	Ste Valgest	2.727.072	Jean-Philippe Roesch	
	Galliane Touze (actionnaire au nominatif)	165.492	Jean-Philippe Roesch	
	Véronique Di Benedetto (actionnaire au nominatif)	232.407	Jean-Philippe Roesch	

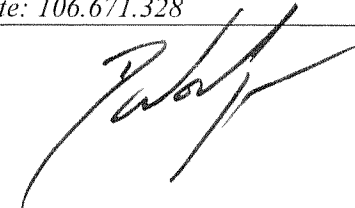


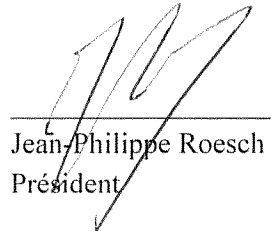
	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	Stichting Pensioenfonds voor de Grafische Bedrijven. Mandaat SSGA	15.484 <i>[ND comment - Copie du formulaire de vote par procuration incomplète.]</i>	Guido De Decker	
	FCP CM-CIC Obligations	1.792 <i>[ND comment - Copie du formulaire de vote par procuration incomplète.]</i>	Guido De Decker	
	FCP Tocqueville Odyssee	67.000 <i>[ND comment - Copie du formulaire de vote par procuration incomplète.]</i>	Guido De Decker	
	Salim Nazzi (actionnaire au nominatif)	1.080		
	Fabien Pierre (actionnaire au nominatif)	16		
	BNP Paribas Securities Services	17.608.628	Jean-Philippe Roesch	
	Citibank International Ltd.	2.033.816		Vote par correspondance
	Caceis Bank	133.960	Arnaud Heynderickx	

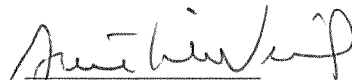
	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	Government of Norway	607.166	Arnaud Heynderickx	
	Northern Trust Comp.	94.466	Arnaud Heynderickx	
	State Street Bank	934.670	Arnaud Heynderickx	
	<b>TOTAL</b>	81.118.906 actions <i>Sur un nombre total d'actions de 112.519.287</i> <i>Nombre de titres avec droits de vote suspendus: 5.847.959</i> <i>Nombre d'actions avec droit de vote: 106.671.328</i>		

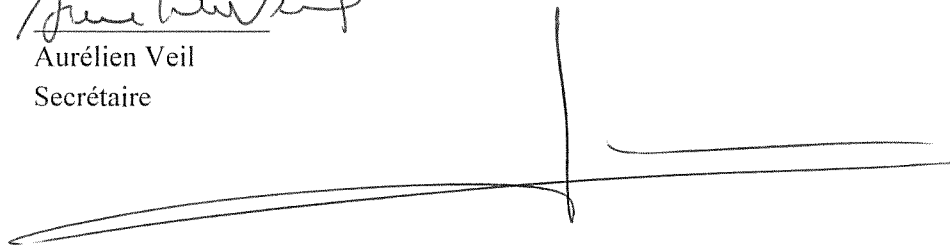
 **WALGRAVE** **COMMISSAIRE**

Les membres du bureau:



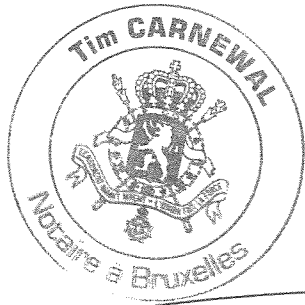
  
 Jean-Philippe Roesch  
 Président

  
 Aurélien Veil  
 Secrétaire



POUR EXPEDITION CONFORME

Cette expédition est délivrée, avant enregistrement,  
dans le seul but d'être déposée au Greffe du Tribunal  
de commerce.



14 ROL(LEN)  
RÔLE(S)

*[Handwritten signature]*